

Mentor

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000.000 euros
Siège social : 16 rue de Malzeville 54130 Dommartemont
419 415 617 R.C.S. Nancy
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-deux janvier,
A onze heures (11h)

La soussignée, **la société PIERRE MICHAUX**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 35 rue Jean Lamour 54000 Nancy et dont le numéro unique d'identification est le 881 682 371 RCS Nancy, président de la Société, représentée par son gérant Monsieur Pierre Michaux

a pris, conformément aux statuts de la Société, les décisions suivantes :

1. Nomination d'un directeur général ;
2. Nomination d'un directeur général délégué ;
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un Directeur Général

Le président, décide de nommer en qualité de directeur général de la Société pour une durée indéterminée **la société GUIDALIA**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 20 boulevard du 26^{ème} Régiment d'Infanterie 54000 Nancy et dont le numéro unique d'identification est le 853 887 917 RCS Nancy.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 à 00h01.

Le président décide que les conditions et modalités d'exercice des fonctions de Guidalia en qualité de directeur général de la Société seront fixées dans la convention de mandat social figurant en **Annexe**.

Il aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de sa fonction de directeur général sur production des justificatifs correspondants.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un Directeur Général Délégué

Le président décide de nommer en qualité de directeur général délégué de la Société pour une durée indéterminée **Monsieur Benoît Michaux**, de nationalité française, né le 6 septembre 1962 et demeurant Château Rouge – 54630 Richardménil (France).

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 à 00h01.

Le président décide que Monsieur Benoît Michaux ne percevra pas de rémunération à ce titre, sauf décision contraire ultérieure du président.

Il aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de sa fonction de directeur général délégué sur production des justificatifs correspondants.

Monsieur Benoît Michaux aura pour principale mission d'assurer la gestion et la représentation de la Société au sein de sa filiale Holding Empruntis (908 267 743 R.C.S. Paris) et des filiales d'Holding Empruntis.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le président donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales.

Cette décision est adoptée.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de la Société.

DocuSigned by:

1D0441B5234A4F7...

SARL PIERRE MICHAUX,
représentée par son gérant
Monsieur Pierre Michaux